

COMPTE RENDU REUNION DU 22 SEPTEMBRE 2010

Présents : Mmes Alglave, Talou, Maison
Mrs Duppi, Bresson, Sartrand, Pouzet, Gipoulou, Biard, Lorblancher.

Absents excusés : Mme Gardel ; Mrs Morisse, Cheval,

Secrétaire de séance : Mr Bresson

Lecture du compte rendu de la réunion du 08 juin par Monsieur Bernard Pouzet, aucune observation n'est formulée.

- DECISION MODIFICATIVE (réelle)

Deux factures en investissement sont à payer :

Des Chaises pour les manifestations.

Des panneaux de signalisation.

Il faut basculer 4 000€ du 2315 opération voirie, vers le compte 2184 (2 000€) opération bâtiments communaux et vers le compte 2315 (2 000€) opération panneaux de signalisation.

Approbation du Conseil Municipal.

- DECISION MODIFICATIVE (ordre)

Des subventions d'investissement versés par la commune sont depuis la réforme 2006 de la comptabilité M14, imputables à un compte 204.. et doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 5 ans. Monsieur le trésorier suggère devant l'absence d'intérêt d'un tel système que cet amortissement intervienne en une seule fois.

Il convient de prendre la somme de 11 800€ au 023 (opération d'ordre) pour ouvrir des crédits au compte 6812 de 11 800€.

Approbation du Conseil Municipal.

*DESIGNATION D'UN AGENT RECENSEUR

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier 2011 au 19 février 2011. Il faut nommer un agent recenseur (agent qui devra suivre une réunion d'information, déposer les feuilles de recensement dans tous les logements d'habitation, revenir les rechercher "voire les remplir" pendant la campagne de recensement). Il doit être ni élu ni conseiller municipal. Josette Delmon a été retenu pour réaliser l'enquête de recensement.

* DON A L'ASSOCIATION LA JOIE DE VIVRE

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que lors du déménagement de la maison de convalescence "la Joie de vivre" la mairie a acquis un four à gaz. Aussi il propose de verser la somme de 100€ en remerciement de cette acquisition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve la proposition de Monsieur le Maire de verser 100€ à l'association "la joie de vivre".

*SIAEP // ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE POUR L'EXERCICE 2009.

Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'alimentation en eau potable prévu par le décret 95.635 du 06 mai 1995. Celui-ci est approuvé par le Conseil Municipal,

*ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2009.

Monsieur le Maire présente le Rapport Annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif (RPQS) suivant l'article D.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci est approuvé par le Conseil Municipal.

* RENOUELEMENT CONTRAT CAE

Monsieur le Maire rappelle à son Conseil Municipal que le contrat de Mademoiselle Weisser en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi se termine le 30 septembre 2010, aussi il propose de le renouveler pour 6 mois. Accord du Conseil Municipal de renouveler le contrat du 1^{er} octobre 2010 jusqu'au 31 mars 2011.

*AUTORISATION SIGNATURE DOCUMENTS COURRIER DE L'ETAT CIVIL

Monsieur le Maire propose à son Conseil Municipal de donner l'autorisation de signature à l'agent Melle Weisser afin qu'elle puisse signer les copies de documents relatifs à l'état civil. Proposition acceptée.

* LOCATION FOYER RURAL // TARIFS ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, fixe les différents tarifs suivants qui prendront effet à compter du retour en Sous-Préfecture de la présente délibération :

ORGANISMES	TARIFS
Associations du canton de Monpazier	50€
<i>Particuliers de la commune</i> de Monpazier	80€
<i>Particuliers du canton</i> de Monpazier	100€
Associations hors canton de Monpazier	100€
Particuliers hors canton de Monpazier	150€

LETTRES DIVERSES

- Lettre de Mr Parlange (rue St Pierre) demandant la pose de ralentisseurs rue St Pierre.
Une réponse sera faite, une étude globale sera mise en place en relation avec la DDT sur la circulation dans le périmètre intérieur de la Bastide.

-lettre de Mr le Directeur des Papillons Blancs rappelant les dispositions de PC délivrés pour les travaux de l'opération ST Marthe, relatives à l'accessibilité des véhicules pompiers nécessitant l'acquisition de la "Grange de Mr Counord". Monsieur le Maire informe son conseil qu'une réunion de conciliation avec l'intéressé est prévue pour le 27 septembre 2010, le conseil sera informé des conclusions de cette réunion.

Fin de la séance 23h 10